

Rapport Financier sur l'exercice 2020-2021.

1 – Clôture exercice 2020-2021

L'ensemble des comptes financiers de l'UIAD ont été fortement impactés par la situation sanitaire qui a perturbé toutes les activités de l'association.

Charges 2020 - 2021 :

- Comparativement aux années précédentes, la majeure partie des charges a été partiellement réduite cette année, que ce soit à cause de la mise en chômage partiel de certains enseignants, de la baisse des frais de location et de frais d'entretien de certains de nos locaux et de la non utilisation de certains autres.
- Il faut rappeler que la nécessité de réaliser des cours en respectant une jauge nous avait conduit à rechercher dans un premier temps des locaux complémentaires pour assurer tous nos cours, locaux que finalement nous n'avons que peu ou pas utilisés après la décision de confinement.
- En conclusion, le total des charges de l'exercice s'établit à 1 306 984,65 € pour le siège (Belmont), soit un montant consolidé de 1 388 072,52 € auquel il faut ajouter les contributions volontaires en nature (CVN) (772 850 €), ce qui donne un total de charges consolidées de 2 161 099,33 €.
Les comptes consolidés regroupent les montants du siège et des antennes (Matheysine – Saint-Marcellin –Vercors).

Produits 2020 -2021 :

- Les adhésions à l'association UIAD, au nombre de 5 018 sur l'exercice ont généré des recettes pour un montant de 297 188 €, en très nette baisse (26 %) par rapport à l'exercice précédent.
- Les inscriptions aux cours et aux conférences ont généré 784 496,31 € de recettes, en baisse de 35,5 % par rapport à l'année précédente.
- La pandémie a donc non seulement entraîné une perte d'adhérents mais également une perte de recettes des cours pris par les adhérents, cet effet étant accentué par les remboursements demandés par des adhérents qui ne pouvaient pas suivre les cours en distanciel, ou dont les cours ont été supprimés.
- La rapide mise en place de la plupart des cours en distanciel, grâce à l'outil Zoom mis à disposition des professeurs par le pôle enseignement de l'UIAD, a permis à notre université de traverser cette période de crise dans des conditions financières qui restent difficiles mais pas catastrophiques.
- Une partie des personnels enseignants et administratifs a pu bénéficier du chômage partiel pendant le confinement, ce qui a donné lieu à la perception d'une allocation de chômage partiel de 29 808,64 €.
- Le département de l'Isère, sollicité, a accordé à l'UIAD une subvention exceptionnelle de 60 000 €.
- Nous avons pu également bénéficier de la réduction des frais de location de deux de nos plus importants bâtiments : la Ville de Grenoble nous a accordé la gratuité de l'Hôtel de Belmont soit 36 438 €, le propriétaire des locaux de Gambetta, quant à lui, a consenti un abattement de 14 208 €. Qu'ils en soient tous les deux remerciés.

- Enfin, le soutien généreux de nos adhérents ayant répondu à un appel à dons du Bureau nous a permis, soit par des dons directs ou via la plateforme AlloAsso, d'arriver à 12 842 € de dons. Cela nous a permis d'acheter de nouveaux ordinateurs pour aider les professeurs à Belmont et à Gambetta et nous a aidé à travailler sur le site internet pour commencer sa modernisation, nous utiliserons également cet argent pour développer le bimodal qui est plébiscité par de nombreux adhérents.
- Il faut noter deux reprises sur provisions : l'une de 17 439,87 € pour les départs en retraite et rupture conventionnelle de personnel enseignant durant cet exercice, et la seconde pour un montant de 81 980,39 € qui a été réalisée sur la provision Covid19 budgétée de 120 000 €, et qui, pour mémoire, a été prévue à la fin d'exercice 2019-2020.
- Le total des produits de l'exercice s'établit à 1 101 515,54 € pour le siège (Belmont), soit un montant consolidé de 1 182 780,22 € auquel il faut ajouter les contributions volontaires en nature (CVN) (772 850 €) et produits exceptionnels cités précédemment (dons, reprises et abattements pour un montant de 205 469,11 €), ce qui donne un total de produits consolidés de 2 161 099,33 €.
- Par souci de sécurité, l'UIAD a souscrit un PGE (prêt garanti d'état) pour un montant de 350 000€ qui pourra être remboursé dans son intégralité ou partiellement en juin 2022.

Compte de résultat 2020-2021 :

- La reprise sur provisions du siège pour un montant de 81 980,39 €, montant qui est prélevé sur la provision Covid constituée lors de l'exercice 2019-2020, nous permet d'afficher un résultat net comptable pour le siège de **0 €**.
- Les résultats pour les antennes et les groupes d'études sont les suivants :
Pour l'antenne La Mure : **3 476,51 €**
Pour l'antenne Saint-Marcellin : **-3 493,13 €**
Pour l'antenne Vercors : **193,43 €**
- Le résultat net comptable consolidé donne un solde positif de **176,81 €**.

Les groupes d'études ont poursuivi leur fonctionnement cette année avec un solde bancaire au 31 août de **48 437,98 €**

2 – Budget prévisionnel 2021-2022 :

- La crise sanitaire subie pendant les exercices 2019-2020 et 2020-2021 a fortement impacté les adhésions, engendrant une baisse de 25 % en 2020-2021. Bien que cette baisse semble s'atténuer ou du moins marquer une pause, les inscriptions ne sont pas remontées au niveau d'avant la pandémie. Nous avons à ce jour 4 493 inscriptions pour le siège, soit **5 094** en comptant les antennes, ce qui est légèrement supérieur à l'année passée.
- En revanche, la reprise des cours en présentiel va induire une augmentation importante de certaines charges (location des locaux, nettoyage, frais de fonctionnement, etc.). A l'inverse, le travail réalisé pour supprimer les cours traditionnellement en déficit va faire baisser la charge de personnel.
- Le départ en retraite de plusieurs salariés va induire une reprise sur provisions évaluée à 88 923 €.
- Une première estimation du budget 2021-2022 annonce un **déficit de 152 000 €** pour le Siège. Les budgets prévisionnels pour les antennes sont de : **0 €** pour La Mure, **-2 029 €**

pour Saint-Marcellin et de **0 €** pour Vercors.

- Pour rappel : à la fin de l'exercice 2020 -2021, les provisions pour risques et charges s'élevaient à **197 556,11 €** et notre report à nouveau est de **550 530,40 €** pour le siège, **683 442,15** en comptant les antennes.

La situation reste donc difficile et ne laisse que très peu de marge de manœuvre pour les investissements. Une recherche de fonds sera poursuivie à partir de ressources extérieures à l'UIAD : services publics, fondations et donateurs aptes à nous aider dans notre mission de maintien des activités de l'association.

3 – Investissements

- Dans ce contexte de pandémie, l'année 2020-2021 est caractérisée par des investissements minimisés au maximum : ils ont été de 3 688,23 € pour le siège et 2 313 € pour les antennes. Une demande d'aide de 15 000 € a été présentée auprès de la région : elle vise à améliorer le fonctionnement de l'atelier d'arts plastiques (G Péri), et sera présentée au conseil régional dans les prochaines semaines.
- Cependant, il est important que l'UIAD continue à investir afin de se moderniser et pouvoir répondre aux aspirations de ses adhérents.
- Une partie des investissements concerne la mise en place d'enseignements en bimodal afin de pouvoir répondre aux demandes diversifiées des adhérents et des enseignants.
- Il convient également d'améliorer la visibilité de l'UIAD et d'augmenter son attractivité en vue de recruter de nouveaux adhérents. Cela nécessitera notamment un important travail sur la vitrine qu'est le site Internet et sur la communication.

Nous estimons le coût de ces différents projets à 75 000 €

Comme indiqué précédemment, nous rechercherons des fonds extérieurs pour ces différents projets mais au vu de l'urgence de ces investissements pour l'avenir de l'UIAD, nous utiliserons, en cas de réponse négative, nos fonds propres ou une partie du PGE pour les réaliser sur l'année 2021-2022. Ces choix seront discutés au Bureau et soumis au Conseil d'Administration.

Suivre page suivante

Bilan et compte de résultat consolidés Année 2020-2021

ACTIF		PASSIF	
20 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	66 833,27	10 - 19 CAPITAUX PROPRES	885 175,07
		Report à nouveau	683 442,15
		Résultat de l'exercice	176,81
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	48 086,72	Provisions pour risques et charges	197 556,11
		Subvention d'équipement	4 000,00
		16 - Prêt garanti d'état	350 000,00
41 - 48 COMPTES DE TIERS DEBITEURS	14 943,13	43 - 44 COMPTES DE TIERS CREDITEURS	7 188,68
46 - 48 PRODUITS A RECEVOIR	152 979,26	46 - CHARGES A PAYER	51 473,97
50 - 53 COMPTES FINANCIERS	1 383 765,69	48 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE et comptes de régularisation	372 770,35
TOTAL	1 666 608,07	TOTAL	1 666 608,07
COMPTE DE RESULTAT Consolidé 2020 / 2021			
CHARGES		PRODUITS	
60 - Achats	59 429,71	70 - Prestations de Services (Cours)	745 032,81
61 - Services Extérieurs	397 065,08	74 - Subventions d'exploitation	15 550,00
62 - Autres Services Extérieurs	38 392,77	75 - Adhésions	297 188,00
63 - Impôts et Taxes	56 132,00	- Dons bénévoles	1 250,00
64 - Charges de personnel	821 412,26	76 - Produits financiers	3 169,73
65 - Autres Charges de Gestion		- Produits divers	103 150,01
68 - Dotation aux Amortissements	15 640,70	78 - Reprise sur amortissements et provisions	17 439,67
SOUS TOTAL	1 388 072,52	SOUS TOTAL	1 182 780,22
RESULTAT DE GESTION COURANTE (excédent)		RESULTAT DE GESTION COURANTE (déficit)	208 962,24
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	205 469,11
- Charges sur exercices antérieurs		- Produits sur exercices antérieurs	
86 - CNV et mise à disposition de locaux	772 850,00	87 - CNV et mise à disposition de locaux	772 850,00
RESULTAT NET COMPTABLE (excédent)	176,81	RESULTAT NET COMPTABLE (déficit)	
TOTAL	2 161 099,33	TOTAL	2 161 099,33

Bilan des antennes Année 2020-2021

	Charges	Produits	Résultat
La Mure	32 913,41 €	36 389,92 €	3 476,51 €
Saint - Marcellin	28 075,89 €	24 582,76 €	-3 493,13 €
Vercors	20 098,57 €	20 292,00 €	193,43 €

Détail de certaines écritures pour la gestion 2020-2021 :

Répartition de certaines charges

Ligne 60 achats comprend

Achats siège et antennes	58 266 €
Achats groupes d'études	59 391 €

Ligne 61 : Service extérieur comprend

Locations des locaux d'enseignement	125 235 €
Entretien des locaux	85 921 €
Enseignants (prestataires)	151 829 €

Ligne 64 : charge de personnel comprend

Rémunération du personnel en CDI	573 718 €
Charges liées au personnel en CDI	170 443 €
Dont enseignants antennes	72 604 €

Répartition de certains produits

Ligne 70 Cours

Cours siège	681 713 €
Cours antennes	102 783 €

Ligne 75 Adhésions

Siège	280 472 €
Antenne	16 716 €

Lignes 86 (charges) et 87 (produits)

Mise à disposition des locaux	106 510 €
CVN (Contributions volontaires en nature)	666 340 €

Les contributions volontaires en nature correspondent à une valorisation du bénévolat dont nous bénéficions.

4. Proposition de baisse du montant de l'adhésion à l'UIAD pour l'exercice 2022-2023.

- Le montant de l'adhésion à l'UIAD est souvent jugé trop élevé par les adhérents au moment de leur inscription bien que la carte UIAD confère à leur possesseur un certain nombre d'avantages parmi lesquels nous pouvons citer trois conférences gratuites à l'UIAD, l'accès gratuit à la bibliothèque de l'UIAD, l'adhésion gratuite à la MC2, des réductions chez Arthaud, Décitre, la maison du tourisme, etc.
- L'adhésion est censée couvrir les charges structurelles de fonctionnement de l'UIAD, alors que les montants des cours payants (sous-entendu donnés par un professeur salarié) et des cours bénévoles (sous-entendu donnés par un professeur bénévole) doivent couvrir les charges respectives.
- Il s'avère que, depuis plusieurs années, ces principes ne sont plus respectés. Les dépenses structurelles sont telles qu'il faudrait augmenter d'environ 10 € le prix de l'adhésion pour les couvrir. Actuellement, ce sont donc les cours qui couvrent en partie les frais de fonctionnement de l'UIAD. Ce n'est pas illogique puisqu'un grand nombre de cours induit des charges de fonctionnement élevées.
- Le projet soumis à l'AG vise à amplifier cet état de fait en transférant une autre partie des charges structurelles sur le montant des cours ce qui permet d'alléger le prix de l'adhésion.
- Nous proposons une baisse de 15 € du prix de l'adhésion. Cette baisse sera alors compensée par une augmentation moyenne de 10 € du prix de chaque cours (la différence est due au fait qu'en moyenne, les adhérents s'inscrivent à plus d'un cours chaque année).
- En bilan :
 - Avec le prix d'une adhésion à 50 €, nous aurions pour :
 - Un adhérent qui prendrait un seul cours, une facture moyenne en baisse de 5 € par rapport à cette année
 - Un adhérent avec deux cours, une facture augmentée de 5€ en moyenne.
- Ce transfert financier globalement neutre pour les adhérents donnerait une meilleure attractivité à l'adhésion.
- En cette période difficile pour notre association, il est important de tout faire pour attirer de nouveaux adhérents et cette baisse de l'adhésion va dans ce sens. Cela rééquilibre les prix respectifs de l'adhésion et des cours et, surtout, cela vise à réduire l'aspect négatif que peut avoir le prix de l'adhésion chez les nouveaux adhérents.

PROJET DES RESOLUTIONS CONCERNANT LE COMPTE-RENDU FINANCIER

1^{ère} RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

Après avoir entendu le rapport financier, les adhérents de l'**UIAD** approuvent les comptes arrêtés au 31 août 2021 tels qu'ils leur ont été présentés.

2^{ème} RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT.

Les adhérents de l'**UIAD** approuvent l'affectation du résultat consolidé de l'exercice au compte "report à nouveau" soit : **176.81€**

Composé des résultats suivants :

- *Siège* : 0 €
- *La Mure* : 3 476.51 €
- *St-Marcellin* : -3 493.13 €
- *Vercors* : 193.43€

3^{ème} RESOLUTION – MODIFICATION DU MONTANT DE L'ADHESION A L'UIAD.

Les adhérents approuvent la baisse du montant de l'adhésion à l'**UIAD** qui passe à 50 € à partir de l'exercice 2022-2023.

4^{ème} RESOLUTION - QUITUS

Les adhérents de l'**UIAD** donnent "*quitus entier et sans réserve*" au président et au trésorier pour leur gestion au cours de cet exercice.